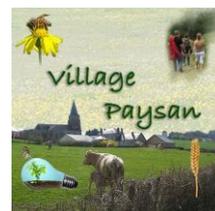




« Le cellettois »



Informations

1 / Plantations(haies), arbustes et arbres : (Rappel)

Ils doivent être taillés et entretenus par leur propriétaire. Ils ne doivent pas dépasser sur la voie carrossable, excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol, ni sur l'accotement ou sur le trottoir, excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol. Ils ne peuvent pas diminuer l'intensité de l'éclairage public ou porter atteinte à la signalisation, à la visibilité et à la commodité du passage.

Les plantations de basse-tige doivent être réalisées à 50 centimètres minimum à l'intérieur de la propriété et ne doit pas dépasser 1,80 mètre en hauteur. Pour un arbre haute-tige, la distance minimale de plantation est de 2 mètres à l'intérieur de la propriété. Aucune hauteur n'est préconisée, mais il faut tailler les branches qui dépassent dans la propriété d'autrui et sur le domaine public.

Pour favoriser la biodiversité, il convient de choisir pour ses plantations des essences indigènes pour la haie (charme, hêtre, érable, cornouiller, etc.).

Dans l'intérêt de tous et pour faciliter la circulation sur les voiries de la commune, nous demandons à chacun de faire le nécessaire pour élaguer ses haies. (Période de taille préconisée : 15 août au 31 mars)

2/ ILLIWAP



Vous pouvez recevoir les informations et actualités de votre mairie et des communes environnantes (membres de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy) en téléchargeant gratuitement l'application Illiwap sur votre smartphone et en vous abonnant également gratuitement à la (aux) commune(s) de votre choix.

Votre retour nous est utile !

Afin de connaître la couverture d'illiwap sur la commune et ainsi de mesurer l'intérêt de son usage par la mairie, nous remercions les personnes utilisant déjà l'application ou qui vont l'utiliser de nous le faire savoir par l'envoi d'un message à l'adresse courriel suivante : mairie-de-la-cellette@wanadoo.fr

3/ Travaux réalisés ou en état d'achèvement à ce jour sur la commune

-Voirie :

- Emplois partiels Le Fas
- Empierrement et Bi couches habitation rue de La croix Blanche.
- Empierrement et bi couches rue du Pérou



Rue du Pérou

- Brasero, Pergola :

Installations devant la salle polyvalente coté pelouse, qui compléteront l'ensemble four, pressoir et dont le but est de créer l'espace de convivialité du **village paysan**.



-Réfection lavoirs

- La Farge
- Chez Tullat
- Monaco :

Petite particularité pour ce dernier puisqu'il a été rénové par l'équipe de « La Remaille », chantier d'insertion porté par l'association Combrailles Entreprendre située à Saint-Gervais d'Auvergne.



Lavoir de Monaco

- Éclairage public

La totalité de l'éclairage public est en cours de mise aux normes et de modernisation. En effet les 88 lampadaires sont rééquipés par des ampoules LED sans extinction d'éclairage durant la nuit.

A partir de minuit l'intensité lumineuse diminuera (non perceptible à l'œil humain). Ces nouveaux équipements ne créeront pas de nuisances aux insectes nocturnes. Et surtout une économie énergétique de 60 % sera réalisée.

- Eau potable

-Réservoir : réfection et mise aux normes des canalisations intérieures, installation et mise aux normes compteurs, peinture extérieure. (Ci-contre)

- Peinture des portes du captage d'eau du tunnel
- Grosses réparations, fuites sur réseau
- Installation de vannes de coupures dans les villages
- Raccordement d'habitations au réseau
- Installation purge du réseau à Paillette
- Mise en place installation de recyclage d'eau pour la fontaine du bourg
- Installation de nouveaux compteurs



- Achat de mobilier

- Statue Marianne
- Congélateur bar salle polyvalente

- Sonorisation et visio

La salle polyvalente est à présent équipée d'un système visio fixe et d'une sonorisation mobile qui permet de multiples utilisations (salle polyvalente, église extérieure, en extérieur) à la disposition des associations et du public.